



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2018-151

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

R28-2018-12-03-003 - Arrêté n° 148-2018 en date du 03/12/2018 portant nomination des membres, avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de La Seine – zone de Caen-Ouistreham (2 pages) Page 3

R28-2018-12-03-004 - Arrêté n° 149/2018 en date du 03/12/2018 portant modification de l'arrêté n° 147/2018 en date du 29/11/2018 fixant les jours et horaires d'accès au gisement de la Baie de Seine pour pratiquer la pêche de la coquille Saint-Jacques pour la semaine 49 (2 pages) Page 6

R28-2018-12-03-005 - Arrêté n° 150/2018 en date du 03/12/2018 portant modification de l'arrêté n°145/2018 en date du 28/11/2018 fixant les jours et horaires de pêche de la coquille Saint-Jacques à l'intérieur des 12 milles de la Seine Maritime et à l'est du méridien 00°30'E pour les semaines 49 et 50 et portant dérogation à l'arrêté n°55/2014 du 14/08/2014 (2 pages) Page 9

R28-2018-11-30-001 - Décision n°1190/2018 en date du 30/11/2018 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central "sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture", action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture (51 pages) Page 12

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2018-11-26-009 - Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjointe (2 pages) Page 64

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-12-04-001 - Arrêté portant modification de la dotation globale de financement 2018 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Gaillon-Vernon, géré par la société d'économie mixte ADOMA (2 pages) Page 67

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2018-12-03-003

Arrêté n° 148-2018 en date du 03/12/2018 portant
nomination des membres, avec voix délibérative, de
l'assemblée commerciale de la station de pilotage de La
Seine – zone de Caen-Ouistreham

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 03 décembre 2018

Service de Contrôle des Activités Maritimes

**La préfète de la région Normandie,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté n° 148 / 2018

**Portant nomination des membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale
de la station de pilotage de La Seine zone de Caen-Ouistreham**

- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le Code des transports ;
- VU** le décret du 14 décembre 1929 portant règlement général de pilotage ;
- VU** le décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié, relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 1990 portant fusion des stations de pilotage de la Seine-Rouen-Dieppe et de Caen Ouistreham ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 140/2005 modifié du 13 mai 2005 portant règlement local de la station de pilotage de La Seine ;
- VU** l'arrêté modificatif préfectoral n° SGAR / 17.019 du 06 mars 2017 donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 834 / 2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'assemblée commerciale de la station de pilotage de la Seine zone Caen-Ouistreham comprend les membres avec voix délibérative, suivants :

a) deux représentants des armateurs :

titulaire : M. Erwan GABRIEL
suppléant : M. Eric DABOUT
titulaire : M. Benjamin CORBLIN
suppléant : M. Fabrice DELAMOTTE

b) deux représentants des autres usagers du port :

titulaire : M. Reiner KAPTEIN
suppléant : M. Douglas DRAPER
titulaire : M. Landry VALETTE
suppléant : M. Laurent RUAUX

c) deux pilotes servant la station de Seine-Caen-Dieppe :

titulaire : Mme Catherine CORNU
suppléant : M. Laurent LETTY
titulaire : M. Pascal LAZARO
suppléant : M. LE PAPE

d) représentant les concessionnaires du port :

titulaire : M. Antoine de GOUVILLE
suppléant : M. Gérard DELAUNAY

e) représentant l'autorité portuaire :

titulaire : M. Philippe DEISS
suppléant : M. Jérôme CHAUVET

Article 2 : Les membres avec voix délibérative, de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de La Seine zone de Caen-Ouistreham mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté sont nommés pour trois ans ;

Article 3 : M Antoine DE GOUVILLE est nommé président, compte tenu des résultats de l'élection du 22 novembre 2017 ;

Article 4 : Cette assemblée est chargée de donner un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs ;

Article 5 : L'assemblée commerciale de la station de pilotage de La Seine-zone de Caen-Ouistreham est renouvelée à compter de la date du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de la préfète de région n° 111 / 2016 du 03 novembre 2016 ;

Article 7 : Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

pour la préfète et par subdélégation,

Le directeur interrégional adjoint
de la mer Manche Est – Mer du Nord
Alexandre ELY

DGITM/DST/PTF2
Préfecture-SGAR Normandie
DDTM 76 et 14
Membres de L'assemblée
DIRM MEMN

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2018-12-03-004

Arrêté n° 149/2018 en date du 03/12/2018 portant
modification de l'arrêté n° 147/2018 en date du 29/11/2018
fixant les jours et horaires d'accès au gisement de la Baie
de Seine pour pratiquer la pêche de la coquille
Saint-Jacques pour la semaine 49

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 3 décembre 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

ARRÊTÉ n° 149 / 2018

Portant modification de l'arrêté n°147/2018 du 29 novembre 2018 fixant les jours et horaires d'accès au gisement de la Baie de Seine pour pratiquer la pêche de la coquille Saint-Jacques pour la semaine 49

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°78/2016 du 29 juillet 2016 portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine » et en Baie de Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°87/2018 modifié du 26 septembre 2018 portant réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine », campagne 2018-2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°127/2018 du 08 novembre 2018 rendant obligatoire la délibération n°2018/CSJ-BDS-B-18 du 06 novembre 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la coquille Saint-Jacques sur le gisement « Baie de Seine » pour la campagne de pêche 2018/2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°834/2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la demande du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie du 3 décembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

L'alinéa 1 de l'article 1 est modifié comme suit : « En application des arrêtés préfectoraux n°78/2016 du 29 juillet 2016, n°87/2018 modifié du 26 septembre 2018 et n°127/2018 du 08 novembre 2018 susvisés et en fonction de la décision de la préfète de région Normandie fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques, la pêche de la coquille Saint-Jacques s'exerce selon les dates et horaires d'ouverture fixés dans le calendrier suivant :

SEMAINE	DATE	DÉBUT	FIN	DURÉE
49	mardi 4 décembre 2018	13h30	15h00	01h30
	mercredi 5 décembre 2018	14h00	15h30	01h30
	jeudi 6 décembre 2018	15h00	16h30	01h30
	vendredi 7 décembre 2018	FERME		
	samedi 8 décembre 2018			
	dimanche 9 décembre 2018			

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision soit, d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Collection des décisions: Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DPMA – BGR

DDTM-DML 50, 76, 62, 59

DDTM-SML 14

DDPP 50, 76, 14, 62

Groupe de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord

DI Douanes de Rouen

CNPMEM

CRPMEM de Normandie, Hauts-de-France et Bretagne

OP FROM NORD, CME , OPBN

IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne

DIRM MEMN - MT Caen et Boulogne

Le chef du service de contrôle
des activités maritimes
Xavier DESMOULINS
Direction interrégionale de la mer
Manche-Est - mer du Nord

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du
Nord

R28-2018-12-03-005

Arrêté n° 150/2018 en date du 03/12/2018 portant
modification de l'arrêté n°145/2018 en date du 28/11/2018
fixant les jours et horaires de pêche de la coquille
Saint-Jacques à l'intérieur des 12 milles de la Seine
Maritime et à l'est du méridien 00°30'E pour les semaines
49 et 50 et portant dérogation à l'arrêté n°55/2014 du
14/08/2014

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction inter-régionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 3 décembre 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

ARRÊTÉ n° 150 / 2018

Portant modification de l'arrêté n°145/2018 du 28 novembre 2018 fixant les jours et horaires de pêche de la coquille Saint-Jacques à l'intérieur des 12 milles de la Seine Maritime et à l'est du méridien 00°30'E pour les semaines 49 à 50 et portant dérogation à l'arrêté n°55/2014 du 14 août 2014

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°55/2014 du 14 août 2014 portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques et des huîtres plates sur le littoral de la Seine-maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n°78/2016 du 29 juillet 2016 portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine » et en Baie de Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°87/2018 modifié du 26 septembre 2018 portant réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors baie de Seine », campagne 2018-2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°105/2018 du 17 octobre 2018 rendant obligatoire la délibération n°2018/CSJ-17 du 09 octobre 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie relative aux conditions d'exploitation de la licence « bande côtière coquille Saint-Jacques secteur Seine-Maritime » ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°834/2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie du 4 décembre 2018 ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

ARRETE

Article 1 :

L'alinéa 1 de l'article 1 est modifié comme suit : « Conformément à l'article 4 de la délibération n°2018/CSJ-17 du 09 octobre 2018 du CRPMEM de Normandie, rendue obligatoire par l'arrêté n°105/2018 du 17 octobre 2018 susvisé, à l'Est du méridien 00° 30' E pour la semaine 49, la pêche est autorisée selon le tableau suivant :

Semaine 49		
Jour de pêche	Horaires	Temps de pêche
Mardi 4 décembre	13h00-16h30	03h30
Mercredi 5 décembre	14h00-17h30	03h30
Jeudi 6 décembre	15h00-18h30	03h30

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision soit, d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Le chef du service de contrôle
des activités maritimes
Xavier DESMOULINS
Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
DDTM – DML 76-14
Groupement de gendarmerie maritime Manche-Mer du Nord
CRPMEM Normandie et Hauts de France
Op façade
DIRM MEMN

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord

R28-2018-11-30-001

Décision n°1190/2018 en date du 30/11/2018 portant
subdélégation de signature du directeur interrégional de la
mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous
sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire
à l'exclusion des opérations relevant du BOP central
"sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture",
action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord**

Le Havre, le 30 novembre 2018

**Le directeur interrégional de la mer
Manche Est - mer du Nord**

DECISION n° 1190/ 2018

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central "sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Fabienne BUCCIO ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.020 du 06 mars 2017 de la préfète de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

DECIDE :

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex
courriel : dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Alexandre ELY Directeur interrégional adjoint de la mer
- M. Adjoint au directeur interrégional de la mer
- M. Emmanuel HEMERY Secrétaire général de la DIRMer
- Mme Marie-Charlotte GOURDAIN Secrétaire générale adjointe de la DIRMer

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal,
- le service fait.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises
- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Philippe BRICQUER Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Luc NOSLIER Directeur du CROSS Jobourg
- M. Morgan BOURHIS Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Guillaume DUBOIS Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre
- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre
- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre
- M. Philippe MALGORN Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
- M. Jean-Philippe HESRY Responsable du pôle de Cherbourg en Cotentin à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels,

- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT,
- le service fait.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe.

Article 3 : A titre exceptionnel ou en cas d'urgence, et en cas d'absence du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe, subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Mme Carole PREZOT | Chef de l'unité affaires financières – secrétariat général –
Le Havre |
| - Mme Brigitte THOMAS | Chef de l'unité des moyens généraux – secrétariat général –
Le Havre |

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT,
- les services faits.

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- | | |
|-----------------------|--|
| - M. Pascal BRANTONNE | Ingénieur d'armement, responsable du bureau moyens
nautiques du secrétariat général |
|-----------------------|--|

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels, conformément à l'annexe I,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à 15 000 € HT,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande pour l'achat de carburant naval, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT,
- le service fait.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Ludovic BOUTEILLON	Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. Christian SAUVAGE	Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. David SELLAM	Chef de la Mission territoriale de Caen
- M. Mehdi BOUCHELAGHEM	Chef de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer
- M. Mickaël KHELIA	Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- M. Maxime LEGATHE	Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer
- M. Mathieu FANONNEL	Chef du centre de sécurité des navires du Havre
- M. Sylvain DOUCHET	Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT	Chef du centre de sécurité des navires de Caen
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD	Chef du service technique du CROSS Jobourg
- M. Francis METAIRIE	Commandant en second du PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. François DAMBRON	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Christophe MOLIN	Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Christelle BARDOUX	Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Eliane MAHEUT	Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Tony TOMAS-ANDRE	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Vincent LEQUENNE	Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Bernard BAAHMED	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Xavier DESMOULINS	Chef du service du contrôle des activités maritimes - Le Havre
- Mme Muriel ROUYER	Chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre
- M. Xavier MARILL	Chef de la mission de coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Damien LEVALLOIS	Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes - Le Havre

- M. Mathieu LEFORT Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER Médecin des gens de mer au Havre
- M. Jean-Marie REMAZEILLES Médecin des gens de mer à Caen

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe.

Article 6 : Les spécimens de signature des personnes habilitées sont annexés en pièce jointe.

Article 7 : La décision n° 795/2018 du 7 septembre 2018 est abrogée.

Article 8 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Pour la Préfète, et par délégation
le directeur interrégional de la mer



Jean-Marie COUPU

L'annexe comportant les spécimens de signatures peut être consultée à la DIRMer (unité affaires financières)

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Préfectures 14-50-59-62-76-80

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

CSN DK BL LH RO CN

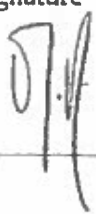
CROSS JB - GN -

Missions territoriales de Boulogne-sur-Mer et de Caen

Mmes GOURDAIN – PREZOT – M. HEMERY – Intéressés - unité informatique - dossier

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
Ely Alexandre	Directeur interrégional adjoint de la mer

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
GOURDAIN Marie-Charlotte	Secrétaire générale adjointe de la DIRM MEMN

Signature	
------------------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
HEMERY Emmanuel	Secrétaire général de la DIRMer

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

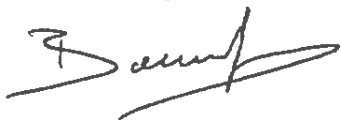
Nom prénom	Fonction
CARRE Franck	Chef du service des phares et balises et chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre par intérim

Signature	
-----------	--

L'intérim de la subdi LH s'arrête à compter du 1/3/18.

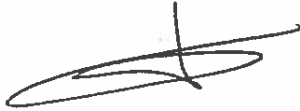
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BONNAFOUS Marc	Directeur du CROSS Gris-Nez Audinghen

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BRICQUER Philippe	Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez Audinghen

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
NOSLIER Luc	Directeur du CROSS Jobourg

Signature	
	

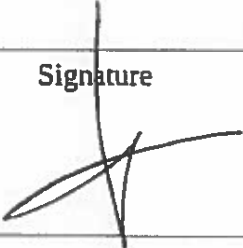
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BOURHIS Morgan	Directeur adjoint du CROSS Jobourg

Signature 	
--	--

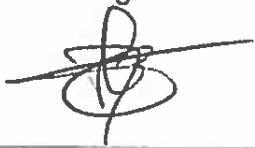
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
ROMIGUIERE Joël	Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR de Dunkerque par intérim. Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
DELCOURT René	Responsable des pôles de Boulogne sur Mer / Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
DUBOIS Guillaume	Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom

Fonction

LENORMAND Stéphane

Responsable du pôle du Havre à la subdivision
du Havre par intérim

Signature



SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
GIRAL Fabrice	Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre

Signature	
	

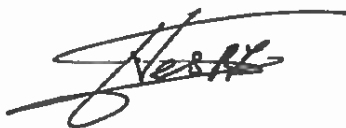
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
MALGORN Philippe	Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin

Signature	
-----------	--

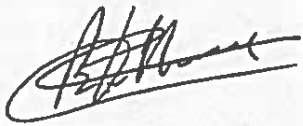
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
HESRY Jean-Philippe	Adjoint au Chef de subdivision de Cherbourg en Cotentin

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LE ROUX Bruno	Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

Signature	
	

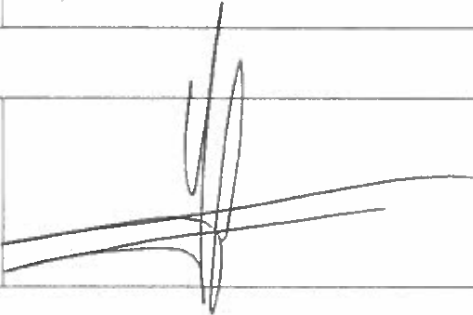
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BOUTEILLON Ludovic	Commandant PAM THEMIS - Cherbourg en Cotentin

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
SAUVAGE Christian	Commandant PAM THEMIS - Cherbourg en Cotentin

Signature	
-----------	--

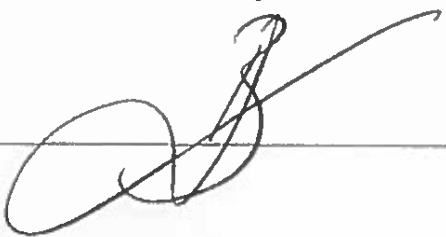
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
SELLAM David	Chef de la Mission territoriale de Caen

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BOUCHELAGHEM Mehdi	Chef de la Mission territoriale de Boulogne sur Mer

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
KHELIA Mickaël	Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LEGATHE Maxime	Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne sur Mer

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
FANONNEL Mathieu	Chef du centre de sécurité des navires du Havre

Signature	
-----------	---

SIGNATURE

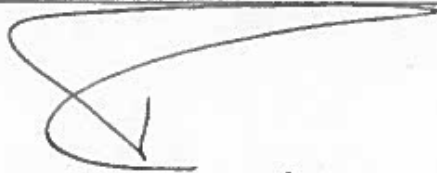
Nom prénom	Fonction
DOUCHET Sylvain	Chef du centre de sécurité des navires de Rouen

Signature	
-----------	--



SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LAURENT Frédéric	Chef du centre de sécurité des navires de Caen

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BERTAUD du CHAZAUD François-Régis	Chef du service technique du CROSS Jobourg

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
METAIRIE Francis	Commandant en second du PAM THEMIS - Cherbourg en Cotentin

Signature 	
--	--

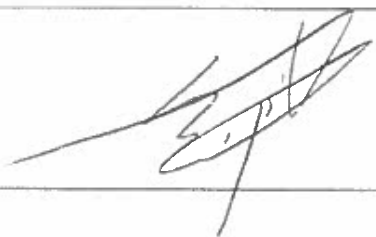
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
DAMBRON François	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne sur mer

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BIGOT Jean-Paul	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne sur mer

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
MOLIN Christophe	Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BARDOUX Christelle	Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp

Signature 	
--	--

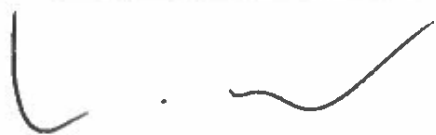
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
MAHEUT Eliane	Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne sur Mer

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
TOMAS-ANDRE Tony	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne sur Mer

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LEQUENNE Vincent	Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BAAHMED Bernard	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
DESMOULINS Xavier	Chef du service de contrôle des activités maritimes – Le Havre

Signature	
	

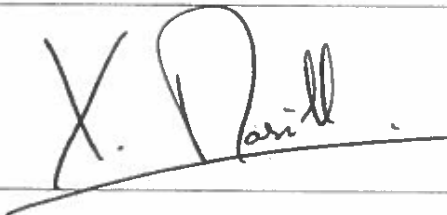
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
ROUYER Muriel	Chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre

Signature	
	

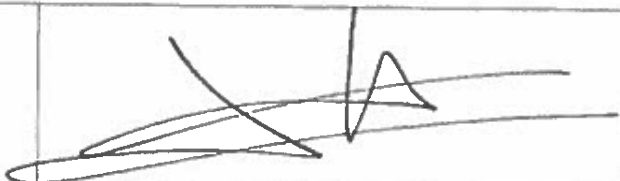
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
MARILL Xavier	Chef de la mission coordination des politiques maritimes – Le Havre

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LEVALLOIS Damien	Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes – Le Havre

Signature	
------------------	--

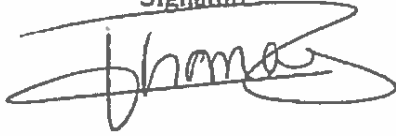
SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
PREZOT Carole	Chef de l'unité affaires financières secrétariat général – Le Havre

Signature	
-----------	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
THOMAS Brigitte	Secrétariat général unité moyens généraux Le Havre

Signature 	
--	--

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BRANTONNE Pascal	Ingénieur d'armement, responsable du bureau moyens nautiques du secrétariat général

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
LEFORT Mathieu	Médecin des gens de mer à Dunkerque

Signature	
-----------	---

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
BEAUCHER Anne-Sylvie	Médecin des gens de mer au Havre

Signature	
	

SIGNATURE

Nom prénom	Fonction
REMAZEILLES Jean-Marie	Médecin des gens de mer à Caen

Signature 	
--	--

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

R28-2018-11-26-009

Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et
ressources et à son adjointe

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
21 Quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex

Délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à son adjointe

L'administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de la région
Normandie et du département de la Seine- Maritime,

Vu le décret n° 2013-245 du 25 mars 2013 modifiant le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Fabienne DUFAY, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de Monsieur Pascal LAVOUÉ, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2018 portant nomination et titularisation de Madame Stéphanie SALEN, administratrice des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Pascal LAVOUÉ, administrateur général des finances publiques directeur du pôle pilotage et ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Délégation de signature est accordée à :

- Madame Stéphanie SALEN, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources ;

A l'effet de me suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part et de Monsieur LAVOUÉ sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux, dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - La présente délégation prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2018. Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 5 – La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 26 novembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'DUFAY'.

Fabienne DUFAY

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-12-04-001

Arrêté portant modification de la dotation globale de
financement 2018 du centre d'accueil pour demandeurs
d'asile de Gaillon-Vernon, géré par la société d'économie
mixte ADOMA

*Arrêté portant modification de la dotation globale de financement 2018 du centre d'accueil pour
demandeurs d'asile de Gaillon-Vernon, géré par la société d'économie mixte ADOMA*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Affaire suivie par la direction départementale
de la cohésion sociale de l'Eure :

Jean-Sébastien REBOURS

☎ 02 32 24 87 65

jean-sebastien.rebours@eure.gouv.fr

**Arrêté portant modification de la dotation globale de financement 2018 du centre d'accueil pour
demandeurs d'asile de Gaillon-Vernon, géré par la société d'économie mixte ADOMA**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;
- Vu l'article 18 de l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et les articles 232 à 252 du décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017, portant nomination de Madame Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-20, R. 314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles, modifié par arrêtés du 10 avril 2006 et du 9 juillet 2007 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-139 du 1^{er} mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Hesse, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018 d'extension de 20 places, portant la capacité du CADA de Gaillon-Vernon à 182 places à partir du 1^{er} octobre 2018 ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant dotation globale de financement 2018 du CADA de Gaillon-Vernon, géré par la SEM ADOMA du 13 juin 2018 ;
- Vu le rapport d'orientation budgétaire 2018 des centres d'accueil pour demandeurs d'asile de la région Normandie et le rapport budgétaire du 23 avril 2018 ;
- Vu les ordonnances de délégation des crédits mis à la disposition du département de l'Eure pour l'année 2018 sur le programme 303 « immigration et asile » ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Au regard de l'extension de capacité de 20 places du CADA de Gaillon-Vernon dans l'Eure géré par ADOMA, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement sont modifiées et autorisées comme suit :

	Dépenses d'exploitation	Montants	Recettes d'exploitation	Montants
GROUPE I	Charges d'exploitation courante	51 624,80 €	Produits de tarification	1 159 165,07 €
GROUPE II	Charges de personnel	520 400,46 €	Autres produits relatifs à l'exploitation	17 700,00 €
GROUPE III	Charges de structure	634 839,81 €	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
TOTAL	CHARGES	1 206 865,07 €	PRODUITS	1 176 865,07 €
Incorporation des résultats des exercices antérieurs			Excédent 2016 affecté à la réduction des charges d'exploitation 2018	30 000,00 €
TOTAL	DÉPENSES	1 206 865,07 €	RECETTES	1 206 865,07 €

Article 2 – Pour l'exercice 2018, la dotation globale de financement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 est modifiée et fixée à **1 159 165,07 €**.

La fraction forfaitaire, en application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, est égale au douzième de la dotation globale de financement et s'élève à 96 597,09 €.

Article 3 – Ces dépenses sont imputées sur les crédits du programme 303 « immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, domaine fonctionnel 0303-02-15.

Les règlements seront effectués sur le compte bancaire ouvert auprès de la Banque Nationale de Paris Paribas, Agence Maine-Montparnasse n° 00021302092 clef RIB 58 – code banque 30004 – code guichet 00274.

Article 4 – Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 5 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Eure par intérim et la directrice de l'établissement désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le - 4 DEC. 2018

N°EJ : 2102341845

Visa électronique du CBR obtenu le 4/12/2018

Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Nicolas HESSE

Voie et délais de recours - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification.